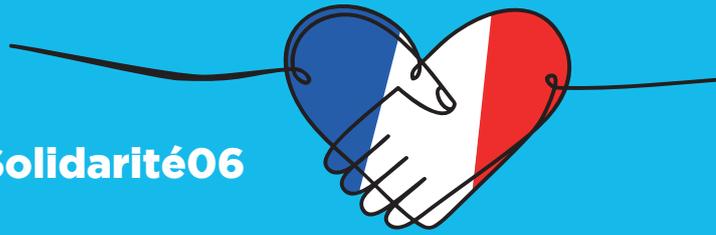




DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06



#TempeteAlex #Solidarité06

APPEL À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Le territoire des Alpes-Maritimes vient de connaître un événement climatique dramatique, lié à la tempête Alex, laissant derrière lui un bilan provisoire tragique. Dans un grand élan de solidarité, vous êtes nombreux à proposer votre soutien. Pour aider les vallées des Alpes-Maritimes, durement touchées par la Tempête Alex, à se reconstruire vous pouvez dès à présent si vous le souhaitez, faire un don par chèque ou sur le compte dont le RIB est à télécharger sur departement06.fr



Par chèque à l'ordre du trésor public

A envoyer à l'adresse suivante

Département des Alpes-Maritimes - Solidarité 06

Centre administratif départemental

147 boulevard du Mercantour - B.P 3007 - 06201 Nice Cedex 3

Formulaire d'information à imprimer ou à recopier et à rajouter à votre envoi postal afin que l'on puisse vous envoyer un récépissé :

VOUS ÊTES Une entreprise Un particulier

Nom (ou raison sociale de l'entreprise)

Prénom

Adresse postale : **Code postal :**

Adresse mail :

Téléphone (facultatif) :

Numéro du chèque : **Banque :**

Montant de la donation :

IMPORTANT

Pour les personnes ayant réalisé un virement merci de nous transmettre le formulaire à l'adresse suivante avec le numéro du virement : solidarite06@departement06.fr

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer votre don. Le Conseil Départemental est le responsable de traitement. Ce traitement s'inscrit dans le cadre d'une action volontariste du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Les catégories de données à caractère personnel collectées sont : Pour la personne : L'état civil (nom- prénom) et les coordonnées (téléphonique - adresse mail) Les données enregistrées sont celles présentes sur le formulaire. L'ensemble des données obligatoires est indiqué par un astérisque. Les informations enregistrées ne sont destinées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre la gestion de votre don: à savoir, la Direction des services rattachés au Cabinet. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Conformément aux article 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent- Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès , en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département des Alpes-Maritimes - B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de: s'opposer au profilage de demander la limitation du traitement d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr)